ECURIE BAYARD A.S.B.L. DINANT



« BAYARD CONTACTS »

périodique trimestriel

2ème TRIMESTRE 2016

EDITEUR RESPONSABLE: NYSSEN H., rue du Jauviat 48, B-5530 YVOIR



Epreuve Communautaire

http://www.ecuriebayard.be

E-mail: ecurie.bayard@hotmail.com

30ème COURSE DE COTE DE FELENNE DIMANCHE 5 JUIN 2016

CHAMPIONNAT DE LA FEDERATION WALLONIE-BRUXELLES

CHAMPIONNAT PROVINCIAL NAMUR

CHAMPIONNAT PROVINCIAL BRABANT

CHAMPIONNAT PROVINCIAL HAINAUT

CHAMPIONNAT PROVINCIAL LUXEMBOURG

Cette épreuve est organisée avec le concours de :

Commune de Beauraing Police locale de Beauraing Mairie de Fromelennes (France)

http://www.ecuriebayard.be

E-mail: ecurie.bayard@hotmail.com

Communication de l'organisateur aux officiels chargés de l'approbation de ce règlement

Le présent règlement particulier est basé sur le règlement type actuel, tel qu'il figurait sur le site Internet de la Fédération, le 31/04/2016*, date à laquelle, je l'ai téléchargé.

Nom et signature : Herman Nyssen.

* Date à mentionner par l'organisateur avant l'envoi aux responsables « CSAP » et « ASAF »

Club organisateur : ECURIE BAYARD asbl

N° d'Entreprise : 0409339703

COURSE DE COTE DE FELENNE 5 JUIN 2016

Adresse des Vérifications Administratives : CHAPITEAU BAYARD, rue de France, à 5570 Felenne (sommet de la côte).

REGLEMENT PARTICULIER

NOUVEAU:

Division « Histo-Démo » (facultative) :

Les organisateurs ont intégré une Division « Histo-Démo » dans leur meeting. Il s'agit d'une démonstration à allure libre **non chronométrée** pour véhicules mis en production ou homologués par la FIA avant le **31 décembre 1990** à minuit

Les candidats désireux de participer sont priés de consulter, préalablement à leur inscription, le point 4.6, du R.P. Courses de Côte / Sprint. Ils y trouveront tous les renseignements relatifs à la Division Histo-Démo.

NOUVEAU:

Division « Access » (facultative) :

équipements requis, etc.

De la même manière, les organisateurs ont intégré, également, une Division « Access ». Il s'agit, dans ce cas, de découvrir, à allure libre, **non chronométrée**, des parcours de Courses de Côte/Sprint et d'apprendre les techniques de trajectoire, au volant de voitures d'usage quotidien, comportant au moins, deux places et <u>strictement</u> conformes à leur PVA belge. Les candidats désireux de participer sont priés de consulter, préalablement à leur inscription, le point 4.7, du R.P. Courses de Côte / Sprint. Ils y trouveront tous les renseignements relatifs à la Division Access : limitations de cylindrée, de puissance et

TIMING

15 MAI 2016 Publication du Règlement.

Ouverture des inscriptions et des payements.

2 JUIN 2016 Clôture des inscriptions à droit simple (Art. 5) et attribution des numéros.

3 JUIN 2016 Affichage de la liste des engagés.

5 JUIN 2016 07H30 Ouverture des Vérifications Administratives et du Contrôle des licences.

> 08h00 Ouverture des Vérifications Techniques. 08H30 Début des séances d'essais obligatoires. 10H00 Clôture des inscriptions à droits majorés.

Fermeture des Vérifications Administratives et du Contrôle des Licences 10H30

Fermeture des Vérifications Techniques. 11H00

12H30 Fin des séances d'essais.

13H00 Affichage de la liste des véhicules qualifiés (à la caravane de départ).

Début des montées officielles. 13H30

30' après l'arrivée de la dernière voiture : affichage des résultats officieux.

30' plus tard Officialisation des résultats.

20H00 (ou 2 heures maximum après la rentrée du dernier véhicule au Parc des Coureurs) :

Proclamation des résultats, sous le Chapiteau à Felenne.

COMITE D'ORGANISATION $/\!/\!\!/$

A.S.B.L. Ecurie Bayard, 4, avenue Franchet d'Esperey, 5500 Dinant – Tél. (082) 22.33.50

N° d' Entreprise : 409339703 - Moniteur belge : 1549/67

Président **Eric DIDION** André DEBARSY Vice-Président Secrétaire Général Herman NYSSEN Secrétaire d'Organisation Chantal RIGAUX Trésorier Herman NYSSEN

GESTION DE LA COURSE

Directeur de Course	ANTOINE Abel	Lic. 0838
Directeurs de Course Adjoints	HENROT Hugues NYSSEN Herman MARLAIRE Bernard DEBARSY André DIDION Eric Alain JOTTARD GOIS Annie	Lic. 0935 Lic. 0003 Lic. 0986 Lic. 0924 Lic. 0961 Lic. Lic. 0825
Secrétaire du Meeting	REMY Serge	Lic. 0803
Secrétaires Adjoints	GOIS Annie	

TEISE Marie-Claire **GILLAIN Marie-Jeanne HENROT Chantal** SOREE Magali **DUVAL Emilie**

Directeur de Sécurité Lic. 0907 **GARNIER Eric** Directeurs de Sécurité Adjoints **DIDION Marc** Lic. 0979 **DAVE Ludovic** Lic. 0947 Lic. 0949 VAN UYTVANCK Florent WAUTOT Cédric Lic. 0875 SADZOT Didier Lic. 0822 **METNICK Olivier** Lic. 0990

Relations avec les Concurrents **BLASUTIG Léon** Lic. 0850 Lic. 0938 **SMETS Yves**

Animation **BASTIN Thomas** Sécurité Equipe I.R.S.N. Responsable matériel **GARNIER Eric** Gestion des Parcs Equipe C.C.B.D. Bureau des calculs SGHERZI Giovanni

DAVE Thomas

Chronométrage Equipe SGHERZI

Secours médicaux : - Médecin : Docteur LOCQUET (C.R.S.)

Equipe médicale : C.R.S. (Christian Duville)

Ambulances : Param Services asbl - Nombre : 2

Service d'Ordre Police Locale
Extra-Sportif MONT Marina.

ANTOINE Raymonde DEFFOIN Jocelyne SADZOT Didier CHAMBERLAND Joël DEWEZ Monique

Relations publiques ANTOINE Abel

IV OFFICIELS DESIGNES PAR LE POUVOIR SPORTIF

Commissaires Sportifs ASAF DORMAL Jean-Claude, Président. Lic. 0415 **BARTHELEMY José** Lic. 0922 Commissaires Techniques ASAF DERENNE Didier, Président. Lic. 0881 RIHOUX Daniel Lic. 0813 LEJEUNE Guy, stagiaire Lic. 0728 LORENT Isabelle, Secrétaire Lic. 0880 Observateur ASAF **GOSSET Gérard** Lic. 0932 Inspecteur Sécurité ASAF PUISSANT Jean-Claude Lic. 0957

V PERMANENCES

■ Jusqu'au 4 JUIN 2016, à 20 h.:

Abel ANTOINE (Directeur de Course), rue du Bulseau, 26, 5570 JAVINGUE

Tél. (082) 71.31.23 - GSM (0476) 89.14.75

Herman NYSSEN (Secrétaire), rue du Jauviat, 48, 5530 YVOIR.

Tél. + Fax (082) 61.21.55 - GSM (0478) 22.93.57

■ Le 5 JUIN, à partir de 07h30 :

CHAPITEAU BAYARD, rue de France, à Felenne (sommet de la côte). Tél. (0476) 53.08.55 (Serge REMY) et (0478) 22.93.57 (Herman NYSSEN)

■ Après l'épreuve : Herman NYSSEN, rue du Jauviat, 48, 5530 YVOIR.

Tél. + Fax (082) 61.21.55 - GSM (0478) 22.93.57

■ Internet : http://www.ecuriebayard.be

E-mail: <u>ecurie.bayard@hotmail.com</u> <u>h.nyssen@skynet.be</u> (Secrétariat)

VI PARTICULARITES

Article 1 DEFINITION

Le DIMANCHE 5 JUIN 2016, l'épreuve dénommée " **30**ème **COURSE DE COTE DE FELENNE**", comptant pour le Championnat de la Fédération Wallonie-Bruxelles, les Championnats Provinciaux de Namur, Brabant, Hainaut et Luxembourg sera organisée conformément aux dernières Prescriptions de l'ASAF, ainsi qu'au présent règlement, auxquels les concurrents et conducteurs s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur engagement.

Tous les véhicules ouverts et fermés marqueront des points.

Cette épreuve est organisée conformément au « Règlement particulier des Courses de Côte et Sprints » (Chapitre VII B des Prescriptions Sportives de l'ASAF), dont tous les Articles non repris ci-dessous sont d'application automatique.

Article 2 PARCOURS

- 2.1. Route de Moulin d'Olenne à Felenne.
- 2.2. Longueur de la Côte : 3280 mètres.
- 2.3. Largeur moyenne de la route : 6 mètres.
- 2.4. Départ : Moulin d'Olenne (première maison à gauche).
- 2.5. Arrivée : Sommet (route de terre à gauche avant la sortie du bois).
- 2.6. Homologation: 10 mars 2016 (ASAF).

Article 3 SECURITE

- 3.1. Nombre de postes de commissaires de route : 17 + Start + FF + Stop.
- 3.2. Dès le passage de la ligne d'arrivée, le conducteur de chaque véhicule ralentira aussitôt son allure de façon à pouvoir s'arrêter dès que les circonstances le justifient.
- 3.3. Après la fin de la zone de décélération terminée à la chicane, les véhicules devront se diriger jusqu'à leur emplacement dans le Parc des Coureurs et s'y ranger.

Dès la fin de cette zone de décélération, la plus grande prudence sera de rigueur ; à cet endroit, les voitures concurrentes seront en attente pour rejoindre le Parc des Coureurs. Pour l'épreuve régionale uniquement, le Parc des Coureurs se trouvera au sommet de la Côte, c'est-à-dire dans le village de Felenne.

Ces dispositions sont valables aussi bien pour les entraînements que pour la course.

Article 4 VEHICULES

4.1. Véhicules admis : - Division 1 : Classe 1 : de 0 à 1400 cc

Classe 2 : au-delà de 1400 cc jusqu'à 1600 cc Classe 3 : au-delà de 1600 cc jusqu'à 2000 cc

Classe 4 : plus de 2000 cc

- Division 2: Classe 5: de 0 à 1400 cc

Classe 6 : au-delà de 1400 cc jusqu'à 1600 cc Classe 7 : au-delà de 1600 cc jusqu'à 2000 cc

Classe 8 : plus de 2000 cc

- Division 3: Classe 9: de 0 à 1150 cc

Classe 10 : au-delà de 1150 cc jusqu'à 1400 cc Classe 11 : au-delà de 1400 cc jusqu'à 1600 cc Classe 12 : au-delà de 1600 cc jusqu'à 2000 cc

Classe 13: plus de 2000 cc

- Division 4: Classe 14: kart-cross (jusqu'à 650 cc)

Classe 15: de 0 à 1600 cc

Classe 16: au-delà de 1600 cc jusqu'à 2000 cc

Classe 17: plus de 2000 cc

- Division « Histo-Démo : voir les conditions d'admission des véhicules à l'Art. 1.3. du

R.P. Montées Historiques/Sp.H, CH. VII – C; voir également le point 4.6 du Règlement général des Courses de Côte et

Sprints).

- Division « Access » : voir limitations de cylindrée, de puissance et équipements

requis au point 4.7 du Règlement général des Courses de

Côte et Sprints).

Participation autorisée à tous les véhicules ouverts et fermés.

4.2. L'échappement libre est autorisé (sauf pour la Division 1).

Article 5 ENGAGEMENTS

5.1. Le **bulletin d'engagement**, lisiblement complété, DEVRA parvenir au plus tôt le 15 mai 2016 et, au plus tard, le JEUDI 2 JUIN 2016 avant 20h00, à **Herman NYSSEN**, rue du **Jauviat**, **48**, **5530 YVOIR**.

NB: aucun envoi recommandé ne sera, ni accepté, ni retiré

Le montant du droit d'engagement (frais d'inscription, Contributions, frais d'assurances et taxes) devra être porté au crédit du seul compte bancaire suivant : n° 001-0839839-89, intitulé Dinant ASBL Ecurie Bayard, rue du Jauviat, 48, 5530 Yvoir, avant le jeudi 2 JUIN 2016, à 16h00.

(FORTIS BANQUE / BIC GEBABEBB / IBAN BE45 0010 8398 3989)

(Attention aux délais bancaires).

Rappel: le double d'un formulaire de virement n'est pas une preuve de payement.

Passé ce délai, il sera encore possible de s'inscrire ou de payer le montant des frais d'inscription jusqu'au dimanche 5 juin, à 10h00.

- **5.2.** Les frais d'inscription, assurance comprise, s'élèvent à :
 - 105 € pour les Divisons 1 à 4
 - Ceux de la Division « Histo-Démo », s'élèvent à 60 €
 - Ceux de la Division « Access », s'élèvent à 60 €.

Pour les membres de l'asbl Ecurie Bayard en ordre de cotisation 2016, l'inscription s'élève à 92,50 € pour les Divisions 1 à 4.

5.3. Les numéros de départ seront attribués le 2 JUIN 2016, à 20 h. La liste des engagés sera affichée le 3 JUIN 2016, à 12 h., rue du Jauviat, 48, à Yvoir.

Chaque concurrent gardera le même numéro pour toute l'année 2016. L'organisateur pourra fournir les numéros au prix de 3 € pour 2 jeux de numéros.

Pour les Divisions « Histo-Démo » et « Access », lbrganisateur fournira les numéros nécessaires, au prix de 3 € pour 2 jeux de numéros.

5.4. Le nombre de voitures admises est fixé à 100 en Divisions 1 à 4 et 30 en Divisions « Histo-Démo » et « Access ». (Voir Art. 5 du R.P. Courses de Côte & Sprints).

ATTENTION : si le nombre de demandes d'engagements régularisés dépasse ce chiffre, la procédure décrite à l'Art. 9. du Règlement Sportif Général sera appliquée.

Il sera admis que, si le nombre de concurrents maximal accepté dans l'une des catégories (D. 1,2, 3 et 4, d'une part et « Histo-Démo » et « Access », d'autre part) n'est pas atteint, le nombre des participants accepté dans l'autre, pourra être dépassé jusqu'à concurrence du total cumulé repris dans le Règlement Particulier approuvé par la Fédération.

Article 6 VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES

- 6.1. Les <u>Vérifications Administratives</u> des concurrents et le <u>Contrôle des Licences</u> auront lieu sous le Chapiteau Bayard, situé au sommet de la côte, rue de France à Felenne, tél. (0477) 39.06.82., le dimanche 5 JUIN 2016, selon ce timing :
 - Division 1 : de 07h30 à 08h30
 - Division 2: de 08h15 à 09h45
 - Division 3: de 08h30 à 10h00
 - Division 4: de 09h00 à 10h30
 - Division « Histo-Démo » : de 10h00 à 10h15
 - Division « Access » : de 10h15 à 10h30

En cas de non respect de ce timing par le concurrent, celui-ci sera pénalisé d'une amende de 10 euros.

6.2. <u>Documents à présenter</u> :

Licence « P » - Permis de conduire - Fiches des Vérifications Techniques - Carte d'identité.

6.3. L'épreuve est ouverte aux licenciés communautaires (ASAF ou VAS).

La licence annuelle ASAF (ou VAS) ne peut être obtenue qu'auprès d'une écurie ou club reconnu. L'organisation ne délivrera aucune licence annuelle sur place.

Les Commissaires Sportifs présents à l'épreuve délivreront, toutefois, des licences journalières « 1J-B » et 1J-A4 », dans le respect des procédures reprises au Ch. I – R.S.G., art. 2. De plus, comme l'épreuve n'est pas OPEN, des « TITRES DE PARTICIPATION » **(TP)**, valables uniquement pour cette épreuve, pourront être délivrés par les Commissaires Sportifs aux licenciés du RACB Sport, si la licence nationale détenue est présentée est au moins équivalente à la licence ASAF requise.

Article 7 VERIFICATIONS TECHNIQUES

7.1. Les <u>Vérifications Techniques</u> auront lieu dans le <u>Parc des Coureurs</u> situé rue de France, au sommet de la côte à Felenne (à proximité du Chapiteau).

Elles seront effectuées par les Commissaires Techniques désignés à l'épreuve. Ces commissaires sont habilités à proposer au Directeur de Course et aux Commissaires Sportifs le refus ou l'acceptation des véhicules présentés.

L'organisateur prévoira deux files : une file pour les véhicules possédant le passeport technique et une autre pour les autres véhicules.

(N.B.: Ni le carnet jaune, ni le passeport Technique, ni la carte des Vérifications Techniques, ne sont requis pour les concurrents des Divisions « Histo-Démo » et « Access »).

Les Commissaires Techniques conserveront la licence et le passeport technique (ou le carnet jaune) jusqu'à la fin de l'épreuve.

Une somme de 25 € pour frais administratifs, sera réclamée (par passeport ou carnet jaune non retiré), aux concurrents ayant omis de récupérer ces documents. Somme à virer sur le compte BE62 0010 9159 5661 (BIC : GEBABEBB) de l'ASAF.

- 7.2. Tous les véhicules engagés devront se présenter aux Vérifications Techniques le dimanche 5 JUIN 2016, selon ce timing :
 - Division 1: de 08h00 à 09h00
 - Division 2 : de 08h30 à 10h00
 - Division 3: de 09h00 à 10h30
 - Division 4: de 09h30 à 11h00
 - Division « Histo-Démo » : de 10h00 à 10h15
 - Division « Access » : de 10h15 à 10h30

En cas de <u>non respect de ce timing</u> par le concurrent, celui-ci sera pénalisé d'une amende de 10 euros.

Les véhicules se présentant après 11h00 seront refusés, sauf en cas de force majeure dûment accepté par les Commissaires Sportifs.

7.3. Les Conducteurs ou leurs représentants dûment mandatés devront rester à proximité de leur véhicule jusqu'après les Vérifications Techniques de celui-ci.

Article 8 CHRONOMETRAGE (sauf Divisions Histo-Démo et Access)

Il se fera au 1/100e de seconde obligatoirement à l'aide de cellules et il sera doublé d'un contrôle manuel <u>simultané</u> <u>et permanent</u> (deux chronos par poste).

- 8.1. Chronométrage avec imprimante : oui.
- 8.2. Liaison entre départ et arrivée : téléphone et internet.

Article 9 ESSAIS

- 9.1. Une séance d'entraînements pour **toute les Divisions** (2 montées obligatoires) aura lieu le 5 JUIN 2016 de 08h30 à 12h30 (voir Règlement Particulier Courses de Côtes et sprints, Art. 9.1.).
- 9.2. L'entraînement en-dehors du timing prévu est formellement interdit et entraînerait des sanctions allant jusqu'à la mise hors-course, les droits d'engagement étant confisqués.
- 9.3 Sauf accord exceptionnel de l'organisateur, tout pilote se présentant <u>au départ de sa première</u> <u>montée</u> <u>d'essais après 11 h.</u> ne POURRA effectuer qu'une seule montée d'entraînement.

Article 10 COURSE

- 10.1. La course se déroulera en TROIS montées officielles.
- 10.2. Le classement sera établi :
 - En additionnant les deux meilleurs temps.

En cas d'égalité :

- Le meilleur temps des 2 montées comptabilisées sera pris en considération.
- Si l'égalité existe encore, le départage se fera en accordant la préséance à celui qui aura réalisé le meilleur temps dans la 1ère montée officielle, ensuite dans la 2ème et enfin dans la 3ème.
- N.B.: Il n'est pas obligatoire de participer aux 3 montées pour être classé.
- 10.3. Les départs seront donnés à partir de 13h30, le 5 JUIN 2016, et selon l'ordre des numéros de la liste officielle.

Article 11 DIVERS

- 11.1. Dans toutes les DIVISIONS, le pilote devra être seul à bord sous peine de mise hors course (pas de passager en Histo-Démo, ni en Access).
- 11.2. Le même véhicule pourra être piloté par deux pilotes, au maximum (sauf dans les Divisions Histo-Démo et Access où les « doublons » ne sont pas acceptés)

Lorsque c'est le cas, le pilote ayant le plus petit numéro partira le premier.

- 11.3. L'affichage des résultats se fera au Chapiteau.
- 11.4. La liste des véhicules qualifiés, reprenant les participants de toutes les Divisions, sera affichée à 13h00, au Chapiteau.
- 11.6. Le Parc des Coureurs est situé <u>Rue de France (au sommet de la côte)</u> à Felenne. Les véhicules des concurrents resteront dans ce Parc jusqu'à 30 minutes après la rentrée du dernier véhicule. L'organisateur affichera cette heure de rentrée.
- 11.7. Il est interdit de chauffer mécaniquement et thermiquement (couverture chauffante) les pneus.
- 11.8. Une bâche de sol est obligatoire dans les parcs (cf. Art. 3.4 du Règlement particulier des Courses de Côte).

Article 12 CLASSEMENTS

- 12.1. Classement GENERAL des Divisions 1, 2 et 3 réunies.
- 12.2. Classement GENERAL de la Division 4.
- 12.3. Classement par DIVISION.
- 12.4. Classement par CLASSE.
- 12.5. Classement INTER-ECURIES des Divisions 1, 2 et 3 réunies.
- 12.6. Classement INTER-ECURIES de la Division 4.
- 12.7. Classement 1ère DAME.

Article 13 COUPES ET TROPHEES

- 13.1. Coupes et trophées.
 - 3 premiers du GENERAL des Divisions 1, 2 et 3 réunies.
 - 3 premiers du GENERAL de la Division 4.
 - 3 premiers de chaque CLASSE
 - 1ère ECURIE des Divisions 1, 2 et 3.
 - 1ère ECURIE de la Division 4.
 - 1ère DAME des Divisions 1, 2 et 3.
 - 1ère DAME de la Division 4.
- 13.3. La proclamation des résultats aura lieu le dimanche 5 JUIN 2016, <u>sous le Chapîteau Bayard, à Felenne</u> (sommet de la côte), et ce <u>deux heures maximum</u> après la rentrée de la dernière voiture au Parc des Coureurs. Les pilotes classés qui ne se présenteraient pas perdront le bénéfice de leurs prix.

Article 15 DISPOSITIONS PARTICULIERES

- 15.1. Pendant la course comme aux entraînements, il est strictement interdit aux conducteurs d'emprunter le parcours en sens inverse ou de stationner sur la piste.
- 15.2. En cas de panne, le conducteur devra immédiatement veiller à ce que son véhicule soit rangé sur l'accotement de façon à ce qu'il ne puisse constituer une gêne ou un danger pour les autres pilotes.
- 15.3. Tous les cas ou sujets non repris au Règlement sont prévus par le Règlement Sportif ASAF auquel les participants sont tenus de se conformer.
- 15.4. Si des raisons de force majeure ou importantes le justifient, l'Organisateur, en accord avec les Commissaires Sportifs, se réserve le droit d'apporter au présent Règlement les modifications qui lui paraîtraient nécessaires.
- 15.6. Par le fait de son engagement, tout concurrent et/ou conducteur déclare avoir pris connaissance du Règlement général de l'épreuve susdite et s'engage à en observer toutes les prescriptions de la façon la plus stricte, de même que celles stipulées au Règlement ASAF.
- 15.7. Par le fait de son engagement, tout concurrent et/ou conducteur exonère les Organisateurs et leurs représentants préposés et chacun d'eux en particulier, de toute responsabilité à propos des actions, frais, dépenses, revendications ou réclamations relatives aux blessures mortelles ou autres, pertes ou dommages à sa personne, à ses biens quelle que soit la cause provenant ou résultant de son engagement ou de sa participation à l'épreuve, qu'ils soient ou non conséquences directes ou indirectes d'une négligence ou d'une faute des dits Organisateurs, de leurs préposés ou de leurs représentants.
- 15.9. En vue de couvrir sa propre responsabilité civile envers les tiers ainsi que celle des concurrents, des conducteurs, de la CSAP, de l'ASAF et des différents services d'organisation, l'Organisateur a souscrit une police d'assurances qui ne peut sortir ses effets qu'à l'intérieur du Parc des Coureurs (officiel et attente), sur le parcours de l'épreuve et ses abords, sur les itinéraires de sortie ou de rentrée des parcs des coureurs vers l'endroit de l'épreuve, tant pendant l'épreuve ellemême que pendant les entraînements. Le montant de la prime est inclus dans les frais de participation.

15.9

Le présent règlement a été approuvé par :

- Pierre Neuville (Licence n° 911), Administrateur de la « CSAP Namur, en date du 04.05.2016.
- Jean-Claude DORMAL (licence n° 415), membre de la Commission « Côtes ASAF » en date du 14.05.2016.
- La licence d'homologation du parcours a été délivrée par J.Claude PUISSANT (Lic .n° 957), en date du 10.03.2016.

COURSE DE COTE DE FELENNE 5 JUIN 2016

CHAMPIONNAT DE LA FEDERATION WALLONIE-BRUXELLES CHAMPIONNAT PROVINCIAL NAMUR CHAMPIONNAT PROVINCIAL BRABANT CHAMPIONNAT PROVINCIAL LUXEMBOURG

Bulletin d'inscription à renvoyer pour le JEUDI 2 JUIN 2016 (VOIE POSTALE UNIQUEMENT) au secrétariat de l'Ecurie Bayard : Herman NYSSEN, rue du Jauviat, 48, à 5530 YVOIR - Tél. (082) 61.21.55 – (0478) 22.93.57

*CASES RESERVEES A L'ORGANISATION														
<u>Engagen</u>	nent reç	<u>:u *</u>	<u> </u>	<u>Paiemer</u>	nt reçu*		<u> </u>	DIVISIO	* NC	CLAS	SSE*	NUI	MERO AT	TRIBUE*
Le/	/	Le/												
			ΡI	ΙΩΤ	E (rem	nnlir en d	raractè	res d'in	nnrime	rie svr	n)			
Je, soussig	nné		• •		_ (1011	ipiii ciri	Jaraoto	100 0 111	принис	اری از	Ρ)			
Nom: Si pseudonyme: Prénom: Homme / Femme														
		of poddonymo.												
Code postal													14	
-														
Si nous dev														
Après avoir pris présentes donné M'engage, en ou Officiel ou par les Certifie, sur l'hon	ées sont ex utre, à me s autorités	actes. soumettre compéten	à toute tes.	mesure d	lu taux d'al	lcoolémie	et contrá	ile de do	page qu	ui me se	raient im	posés _l	oar l'Organis	ateur, par un
Cortino, Sui Trion	incur, que	ic verileale	2 001 00111	onno a la		ICE			<u>u uuoun</u>	o modilic	outon noi	Taaton	occ iry a cic	арропсс.
Province			ASAI	<u> </u>	-			– VA	S			N° L	icence	Туре
	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	0	V	VB	WV			7.
lacksquare														
Division 1	Classe 1 (0 à 1400		n. B			Classe : (+ de 14		Min. B 00 cc)	-	asse 3 de 1600	Mi à 2000	n. A4 cc)	Classe 4 A4 (+ de 2000	Min.
Division 2	Classe 5 (0 à 1400		n. B			Classe (+ de 14		Min. A4 00 cc)	-	asse 7 de 1600	Mi à 2000	n. A4 cc)	Classe 8 A4 (+ de 2000	Min.
Division 3	Classe 9 A4 (0 à 115			e 10 1150 à 14	Min. A4 100 cc)	Classe (+ de 14		Min. A3 00 cc)					Classe 13 Min. A3 (+ de 2000 cc)	
Division 4	Ka	lasse 14 art-cross (0		cc)	C	Classe 15 (0 à 1	Min. 600 cc)	A3	-	asse 16 de 1600	Mi) à 2000	n. A3 cc)	B Classe 17 Min. A3 (+ de 2000 cc)	
Division Histo Démo		rt. 4.6 du Jusqu'au			Licer	nce minin	Parcours non chronom				nométré	etré Pas de doublon		ublons
Division Access	` `	rt. 4.7 du cc max		. ,					Pa	Parcours non chronométré			Pas de doublons	
Access	1000	CC IIIax							'				i as ue uo	ubiolis
Manage			VE		JLE (r	emplir e				merie s r ision			A	
Marque				Туре			Cyli	ndrée	Div	151011	Clas	se		née rication
cc														
Passeport technique ASAF N°														
ECURI	E :													
*A compléter si plusieurs pilotes sur la même voiture														
Si Pilote seul *Nom du 1° Pilote					te_				*Nc	m dı	<u>2°</u> F	<u>Pilote</u>		
(×) .□														
(×) C	ocher d	lans la c	ase. N	lerci.	<u>Voir</u>	article	<u>11.2</u> dı	prése	ent règ	glemen	t parti	culier	<u>.</u>	
Date : Signature du pilote, précédée de la mention « Lu et approuvé »):														

Numéro attribué à la voiture :

30^{ème} COURSE DE COTE DE FELENNE 5 JUIN 2016

No	
IV	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·

VERIFICATIONS

PILOTE (remplir en caractères d'imprimerie, svp)													
Nom :	Si pseudonyme :							Prénom :			Signature :		
				/	«			»					
Province:			ASA	F				VAS			N° Licen	ce	Туре
	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV			
$\overline{\checkmark}$													
V-11-0111-													

VEHICU	LE (rem	nplir en d	aractères	d'imprimerie, svp)					
Marque:	Type:			Cylindrée :	Division : Clas		se:		
				cc					
Numéros de portières/Capot av		Elargisseurs de voies							
Pare-brise feuilleté		Pneumatiques							
Eclairage			Fixations des roues						
Documents de bord			Fonct	ionnement c	les freir	าร			
Réservoir à essence			Annea	au de remor	quage				
Canalisation d'essence			Confo	rmité de cla	sse				
Tôle pare-feu avant/arrière			Confo	rmité de div	ision				
Arceau de sécurité		Vêtements (Combinaison)							
Ceintures de sécurité / Harnais		Divers:							
Batterie		Autocollant ASAF							
Extincteur			N° Passeport ASAF						
Appui-tête			EN ORDRE □						
Casque / Hans			NON CONFORME □						
Sièges				Commissaire	<u>Techniq</u>	<u>ue</u>			
Publicités sur vitres			Nom/C	Cachet :					
Rétroviseurs Ext. / Int.			Licence	e N°:					
Ornement extérieur									
Echappement		SECRETARIAT ADMINISTRATIF:							
Protections des tuyauteries									
Poids									

30^{ème} COURSE DE COTE DE FELENNE No . 5 JUIN 2016 **VERIFICATIONS** (HISTO DEMO / ACCESS, EN C.C/SPRINT) Renseignements d'identification à compléter par le concurrent avant le renvoi du document. PILOTE/CONDUCTEUR (remplir en caractères d'imprimerie, svp) Nom: Prénom: Signature: Si pseudonyme: « **LICENCE ASAF VAS NUMERO** TYPE \mathbf{V} Je, soussigné, atteste sur l'honneur que le véhicule ci-après désigné est conforme aux Prescriptions Sportives de l'ASAF, que les éventuelles modifications y apportées, l'ont été dans les règles de l'art et que, si le véhicule est immatriculé, il l'est en conformité avec les lois et règlements en vigueur. Signature précédée de la mention : « Lu et approuvé » : Spécifique « Access »atteste sur l'honneur que le véhicule ci-Je, soussigné,..... après désigné est en parfait état de marche, conforme aux impositions du Code de la route et qu'aucune modification n'y a été apportée. En conséquence de quoi, j'assume les conséquences des manquements qui pourraient y être découverts. Signature précédée de la mention : « Lu et approuvé » : **VEHICULE** Début de la production : Fin de la production : Marque - Type N° Plaque N° de châssis **HISTO DEMO ACCESS** RESERVE A LA COMMISSION TECHNIQUE EVENTUELLE ET A L'ORGANISATEUR Documents de bord **EN ORDRE** NON CONFORME **Eclairage** Ceintures de sécurité / Harnais **Extincteur Commissaire Technique** Licence N°: Casque **Pneumatiques** Nom/Cachet: Divers: **SECRETARIAT DE L'ORGANISATION:**